

GESTION 2019 - SUIVI DES VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

VŒU 2019 ET PROPOSITIONS POUR LES VŒUX EN SUSPENS DE LA COMMISSION DE GESTION, REPNSES DU COMITE DE DIRECTION, DETERMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION

Vœu Cogest 2019 - n° 1 : Que le Comité de direction intervienne auprès du *Département de la formation, de la jeunesse et de la culture* pour aménager la décision N° 138 (Détermination des montants forfaitaires pour les frais à la charge des communes en application des articles 133 et 138 LEO - 1^{er} décembre 2014 et avenant du 22 décembre 2016) afin que les montants forfaitaires à charge des communes fixés pour les élèves au bénéfice d'une dérogation d'aire de recrutement soient davantage en adéquation avec les frais effectifs.

Position du Comité de direction : Le Comité de direction accepte le vœu.

Détermination de la Commission de gestion : Réponse acceptée.

Vœu Cogest 2018 - n° 1 : Que le Comité de direction étudie la nécessité de continuer à louer la salle de gymnastique de La Longeraie et, cas échéant, demande à la ville de Morges de renoncer à cette location.

Point de situation : La salle de gymnastique de La Longeraie est indispensable jusqu'à la réalisation du complexe scolaire de La Prairie qui devra comprendre plusieurs salles de gymnastique. Vœu en attente.

Proposition de la Commission de gestion : Maintien du vœu.

Position du Comité de direction : Le Comité de direction accepte.

Détermination de la Commission de gestion : Réponse acceptée.

Vœu Cogest 2018 - n° 2 : Que le Comité de direction entame une réflexion permettant de remplacer le barème en usage du calcul du coût des locaux scolaires par un barème qui soit plus juste et en adéquation avec la situation actuelle.

Point de situation : Le Comité de direction communiquera l'état d'avancement de sa réflexion lors de la séance du Conseil intercommunal du 23 septembre 2020. Vœu en cours de réalisation.

Proposition de la Commission de gestion : Maintien du vœu.

Position du Comité de direction : Le Comité de direction accepte.

Détermination de la Commission de gestion : Réponse acceptée.

Vœu Cogest 2018 - n° 3 : Que le Comité de direction informe systématiquement le Conseil intercommunal des projets de constructions nouvelles, de rénovations lourdes, d'agrandissements, ainsi que de la planification globale de ces constructions sur le territoire de l'ASIME.

Point de situation : Une information au Conseil d'établissement et au Conseil intercommunal sera organisée dès qu'un nouveau projet sera soumis au Comité de direction. Vœu en cours de réalisation.

Proposition de la Commission de gestion : Maintien du vœu.

Position du Comité de direction : Le Comité de direction accepte.

Détermination de la Commission de gestion : Réponse acceptée.

Vœu Cogest 2018 - n° 4 : Que le Comité de direction examine les pistes permettant d'améliorer la collaboration avec chaque commune membre, de permettre davantage de transparence dans la planification des bâtiments scolaires, d'instaurer une routine visant à une information systématique, régulière et réciproque, enfin de lui permettre d'exercer ses prérogatives telles que définies à l'article 20, chiffre 16, des Statuts.

Point de situation : Différentes pistes sont examinées. Vœu en cours de réalisation.

Proposition de la Commission de gestion : Maintien du vœu.

Position du Comité de direction : Le Comité de direction accepte.

Détermination de la Commission de gestion : Réponse acceptée.

Vœu Cogest 2018 - n° 5 : Que le Comité de direction informe explicitement chaque commune membre, chiffres à l'appui, des probables variations de coûts des locaux qu'elle devra subir et assumer dans les cinq prochaines années.

Point de situation : Un courrier d'information a été envoyé aux Municipalités le 18.12.2019 avec une projection des coûts jusqu'en 2025. L'opération sera renouvelée chaque année. Le vœu étant réalisé, il est proposé de le classer.

Proposition de la Commission de gestion : Classement du vœu avec remerciements au Comité de direction.

Position du Comité de direction : Le Comité de direction accepte.

Détermination de la Commission de gestion : Réponse acceptée.

Vœu Cogest 2018 - n° 6 : Que le Comité de direction propose au Conseil intercommunal une modification de l'article 27 des Statuts visant à ce que les indicateurs utilisés pour la répartition des coûts se fondent sur la même année de référence, à savoir :

- au 31 décembre de l'exercice pour le nombre d'habitants (sans changement);
- au 1^{er} octobre de l'exercice pour le nombre d'élèves (avancement d'une année).

Point de situation : Le Comité de direction profitera d'une prochaine modification des statuts pour intégrer cette demande qui n'a pas de caractère d'urgence. Vœu en attente.

Proposition de la Commission de gestion : Maintien du vœu.

Position du Comité de direction : Le Comité de direction accepte.

Détermination de la Commission de gestion : Réponse acceptée.

Vœu Cogest 2018 - n° 7 : Que le Comité de direction annule la ligne 501 3653 00 du budget et transfère la somme qui y figure dans la ligne 502 3663 00.

Point de situation : La modification a été intégrée dans les comptes 2019. Le vœu est réalisé et peut être classé.

Proposition de la Commission de gestion : Classement du vœu avec remerciements au Comité de direction.

Position du Comité de direction : Le Comité de direction accepte.

Détermination de la Commission de gestion : Réponse acceptée.

Vœu Cogest 2018 - n° 8 : Que le Comité de direction annule la ligne 501 3170 00 du budget et transfère la somme qui y figure dans la ligne 502 3170 00.

Point de situation : La modification a été intégrée dans les comptes 2019. Le vœu est réalisé et peut être classé.

Proposition de la Commission de gestion : Classement du vœu avec remerciements au Comité de direction.

Position du Comité de direction : Le Comité de direction accepte.

Détermination de la Commission de gestion : Réponse acceptée.

Vœu Cogest 2018 - n° 9 : Que le Comité de direction engage des négociations avec la ville de Morges pour que deux places de parc «visiteurs» soient réservées pour l'ASIME sur le site de Beausobre.

Point de situation : Le Comité de direction prendra contact avec la Ville de Morges lorsque le concept de circulation et de parcage du projet Beausobre V aura été défini. Vœu en attente.

Proposition de la Commission de gestion : Maintien du vœu. Toutefois, la Commission de gestion regrette que le Comité de direction attende que le concept de parcage autour de Beausobre V soit établi pour déposer la demande, alors que la logique voudrait que cette demande soit explicitée le plus vite possible auprès de la Municipalité de Morges pour qu'elle puisse l'intégrer dans l'élaboration du concept.

Position du Comité de direction : Le Comité de direction accepte.

Détermination de la Commission de gestion : Réponse acceptée.

Vœu Cogest 2017 - n° 1 : Que le Comité de direction intervienne auprès des directions d'école pour que les rendez-vous fixés aux classes par le cabinet dentaire en vue du dépistage soient scrupuleusement respectés.

Point de situation : Le Comité de direction est intervenu auprès des directions scolaires. Dans le cadre de la nouvelle organisation du cabinet dentaire, si un enseignant oublie le rendez-vous pour sa classe, l'enseignant est immédiatement averti via le secrétariat de l'établissement. Si nécessaire un nouveau rendez-vous est fixé. Depuis 2020 un rappel par SMS sera envoyé à l'enseignant 48 h. à l'avance. Un bilan sera dressé à la fin de l'année scolaire 2019-2020. Vœu en cours de réalisation.

Proposition de la Commission de gestion : Maintien du vœu. Sans en connaître les effets, la Commission de gestion se réjouit d'ores et déjà de ces nouvelles mesures.

Position du Comité de direction : Le Comité de direction accepte.

Détermination de la Commission de gestion : Réponse acceptée.

Vœu Cogest 2014 - n° 16 : Que le Comité de direction envisage toutes les pistes et les mette rapidement en œuvre pour ramener le déficit du cabinet dentaire scolaire à un niveau raisonnable.

Point de situation : Vœu en cours de réalisation.

Proposition de la Commission de gestion : Maintien du vœu. La Commission salue les résultats déjà obtenus et les progrès évidents.

Position du Comité de direction : Le Comité de direction accepte.

Détermination de la Commission de gestion : Réponse acceptée.

Morges, le 7 septembre 2020.

Envoyé au Conseil intercommunal en vue de la séance du 23 septembre 2020.